

ARRÊTÉ

DEJIC / GL

Arrêté n° DEJIC17_270226

Fait à Pau,

le 26 février 2026

Objet : Liste d'aptitude pour l'accès au grade d'ingénieur territorial par voie de promotion interne – année 2026

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques,

- Vu le Code Général de la Fonction Publique,
- Vu le décret n° 2016-201 du 26 février 2016 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,
- Vu le décret n°2006-1695 du 22 décembre 2006 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 modifié relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,
- Considérant que 4 recrutements d'ingénieurs territoriaux ont été effectués parmi les lauréats du concours ou par mutation dans les collectivités relevant du Centre de Gestion,
- Considérant dès lors que 2 fonctionnaires de catégorie B de ces collectivités (1 pour 2) pourraient bénéficier de la promotion interne pour l'accession au grade d'ingénieur (article 14 du décret n° 2016-201 précité),
- Considérant cependant que, dans son article 16, le décret n°2006-1695 susvisé prévoit que, si cela est plus favorable, le nombre d'inscriptions sur la liste d'aptitude pour l'accès au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux peut être calculé en appliquant la proportion de 1 pour 2 à 8% de l'effectif des agents en contrat à durée indéterminée et des fonctionnaires en position d'activité et de détachement dans le cadre d'emplois,
- Considérant qu'on dénombre 192 fonctionnaires dans le cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux dans les collectivités relevant du Centre de Gestion,
- Considérant dès lors que 7 fonctionnaires ($192 \times 8\% \times 1/2$) de ces collectivités pourraient bénéficier de la promotion interne pour l'accession au grade d'ingénieur,
- Considérant les propositions émanant des autorités territoriales des collectivités affiliées au Centre de Gestion,
- Considérant l'arrêté du Président du Centre de Gestion en date du 30 mai 2024 fixant les Lignes Directrices de Gestion de promotion interne,

ARRÊTE

Article 1^{er} : À compter du 1^{er} mars 2026 sont inscrits sur la liste d'aptitude au grade d'ingénieur territorial au titre de la promotion interne pour l'année 2026 les 7 fonctionnaires suivants :

NOM-PRÉNOM	GRADE
BAGOLLE Christian	Technicien principal de 1ère classe
BALANCON Davy	Technicien principal de 1ère classe

CONDAMINAS Sylvain	Technicien principal de 1ère classe
FRANCESCHETTI Cécile	Technicien principal de 1ère classe
OLAZCUAGA Henri	Technicien principal de 1ère classe
PEYRAN Stéphanie	Technicien principal de 1ère classe
SEVILLA Lionel	Technicien principal de 1ère classe


Article 2^{ème} : L'inscription sur la liste d'aptitude ne vaut pas recrutement.

L'inscription sur la liste d'aptitude est valable deux ans à compter du 1^{er} mars 2026. Si le recrutement n'intervient pas dans ce délai, le fonctionnaire peut demander sa réinscription, un mois avant l'échéance, pour chacune des deux années suivantes.

Article 3^{ème} : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet du Département des Pyrénées-Atlantiques.

Article 4^{ème} : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de PAU – CS 50543 – 64010 PAU Cedex dans le délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication. La requête peut être déposée sur le site www.telerecours.fr.

Le Président,
Nicolas PATRIARCHE



Maire de Lons
Conseiller départemental de Lescar,
Cave et Terres du Pont-Long

